

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU CADRE D'EMPLOIS DES PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

SESSION 2024

ÉTAT DES SERVICES (1)

Ce document est à faire compléter par votre employeur et à déposer dans votre espace sécurisé - Aucun autre document ne sera accepté

Affaire suivie par :

N° tél :

N° fax :

Nom et Prénom de l'agent :

Né(e) le : à

Toutes les colonnes du tableau doivent être OBLIGATOIREMENT renseignées pour la bonne instruction du dossier du candidat.

Employeur	Grade	Fonction	Echelon	Qualité (1)	Nomination (2)	Période		Durée hebdo de travail de l'agent (3)	Situation / Position (4)
						du	au		

(1) : titulaire, stagiaire, (fournir une copie de la ou des pièces justificatives : dernier arrêté de position administrative ainsi que l'arrêté de nomination et / ou d'intégration dans le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^e classe ou d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe).

(2) : En cas de changement de grade, préciser la voie d'accès : concours interne, concours externe, 3^{ème} concours, examen professionnel, promotion interne, intégration, avancement de grade, recrutement direct.

(3) : Equivalent à une année temps plein pour les agents dont la durée hebdomadaire de travail est supérieure ou égale à **10 h 00**

(4) : activité – disponibilité – détachement – mise à disposition – congé parental – autres (à préciser).

L'intéressé(e) sera-t-il (elle) toujours en activité à la date de la clôture des inscriptions à l'examen professionnel, c'est-à-dire le : 26 octobre 2023

☐ oui ☐ non

Fait à
Le

Le Maire ou le Président

(Signature et cachet) (5)

Préciser les nom, prénom et qualité du signataire

Ce document doit être IMPÉRATIVEMENT signé par le Maire ou le Président ou une personne agissant par délégation de signature et dans ce cas il convient de le préciser. Par ailleurs, le tampon de la collectivité doit impérativement figurer